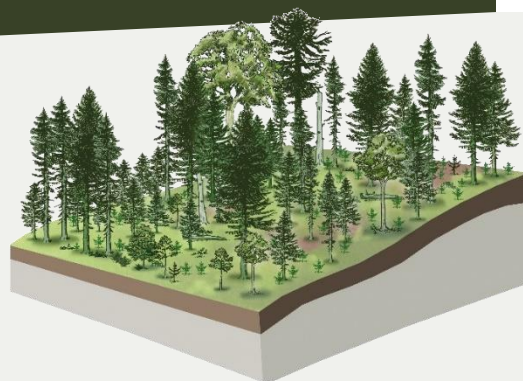


Itinéraire 1 : Sapinières hêtraies

Maintien ou acquisition de la structure irrégulière et du mélange d'essences



- **PEUPELEMENTS CONCERNÉS**
 - ✓ Sapinières, hêtraies, peuplements mélangés dominés par le sapin ou le hêtre
- **OBJECTIFS DE L'ITINÉRAIRE**
 - ✓ Acquérir ou maintenir une structure irrégulière
 - ✓ Rééquilibrer le mélange d'essences autochtones pour se rapprocher de l'habitat naturel. Objectif de 20% de mélange.

Travaux éligibles	Plafond de dépenses éligibles (montant hors taxes)
Diagnostic sylvicole et martelage	500 €/ha
Débardage alternatif sur sols non portants	Aide sur le déficit d'exploitation : <ul style="list-style-type: none">- Câble-mât : maximum 30€/m³- Chenillard léger, cheval : maximum 300€/jour
Travail du sol pour aider l'installation de la régénération (crochetage) - 2 fois maximum par rotation	1000 €/ha parcouru
Compléments de régénération si besoin Essences autochtones exclusivement. Parquets de maximum 2500m ² par hectare. 1 fois maximum par rotation.	900 €/ha parcouru – Potets travaillés, fourniture et mise en place des plants, protection.
Dégagement, nettoyage. Objectif de 20% de mélange.	400 €/ha parcouru
Dépressage	1000 €/ha parcouru

- **TAUX D'AIDE** **70 %**
en forêt
privée*

- 40 %**
en forêt
publique*

* sur les montants de travaux HT

Itinéraire 1 : Sapinières hêtraies

- **PRÉCONISATIONS TECHNIQUES À RESPECTER**

Diagnostic sylvicole obligatoire lors de l'engagement de l'itinéraire. Réalisé par un professionnel de la gestion forestière agréé, le diagnostic comprend : mesures dendrométriques (surface terrière par catégories de diamètre, hauteur dominante), diagnostic écologique (zonage environnemental, habitats à enjeux : zone humide, cours d'eau...), diagnostic stationnel (profondeur de sol, exposition, altitude), mesures d'adaptation de l'exploitation en regard des enjeux identifiés.

Martelage : conserver dans la mesure du possible le mélange existant.

Si présence d'un cours d'eau dans la zone d'intervention, favoriser l'installation ou le maintien d'une ripisylve naturelle composée notamment d'aulnes, saules, érables sur une bande de 6 mètres minimum en bordure du cours d'eau. Pas de plantation allochtone dans la bande des 6 mètres en bord de cours d'eau. Si plantation allochtone préexistante, prélevée prioritairement lors des coupes.

En zone humide, travail prioritaire au profit des groupes d'espèces suivants : aulne, saule, érable, bouleau, pin sylvestre. Drainage et reboisement exclus.

Pas de récolte des rémanents après coupe.

- **ENGAGEMENTS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ**

A l'issue de la révolution, **conserver 4 arbres morts ou sénescents ainsi que 4 arbres vivants porteurs de dendromicrohabitats par hectare.**

- **CAS DES SAPINIÈRES EN LIMITE DE STATION (CHANGEMENTS CLIMATIQUES)**

Sous réserve d'un **diagnostic stationnel** réalisé par un professionnel agréé confirmant le caractère hors-station de la sapinière, possibilité d'enrichir avec des **essences allochtones dans la limite de 30% du couvert.** Limité aux essences de l'arrêté MFR Auvergne-Rhône-Alpes, robinier et chêne rouge exclus.

